

Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	13
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC regroupe les communes de LANGOAT, PLOEZAL, ROCHE-JAUDY (LA), RUNAN et TROGUERY.

Il adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● Mode de gestion en 2022

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 14 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2020	Prolongation du contrat de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022. Mise à jour du plan de renouvellement : - renouvellement de branchements, pose de 4 débitmètres, 4 télégestions et 2 analyseurs de chlore - pose de clôtures sur le réservoir de la Croix Montfort - peinture du réservoir de La Croix Montfort

● Mode de gestion actuel

A compter du 1^{er} janvier 2023 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------

■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2021 [m³]	Acheté en 2022 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	323 772	317 125

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres			
Importations	323 772	317 125	-2,05 %
Total général	323 772	317 125	-2,05 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 011	3 041	+1,00 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	3 012	3 042	+1,00 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

LANGOAT	633
PLOEZAL	682
ROCHE-JAUDY (LA)	1 397
RUNAN	175
TROGUERY	155
Total des abonnés	3 042

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit			
Volume importé	323 772	317 125	-2,05 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	323 772	317 125	-2,05 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	245 215	230 597	-5,96 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	7 405	7 766	+4,88 %
Volume total vendu aux abonnés	252 620	238 363	-5,64 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 76 m³ par an. Elle était de 81 m³ en 2021.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	240,4	240,4	+0,02 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

EAU POTABLE

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,98	28,00	+0,07 %	
	Abonnement 60 mm et +	27,98			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,911	0,6000	-34,14 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,911	0,9160	+0,55 %
		N° 3 (101 à 500 m ³)	0,822	0,9160	+11,44 %
		N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m ³)		0,652	0,9160	+40,49 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,25	58,97	+3,00 %	
	Abonnement 60 mm et +	57,25			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,254	0,4120	+62,20 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,619	0,5382	-13,05 %
		N° 3 (101 à 500 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m ³)		0,558	0,5382	-3,55 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	135,52	128,44	-5,22 %
Collectivité	119,36	119,77	+0,34 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
TVA	14,68	14,39	-1,98 %
Total [€ TTC]	281,56	276,10	-1,94 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,62 %

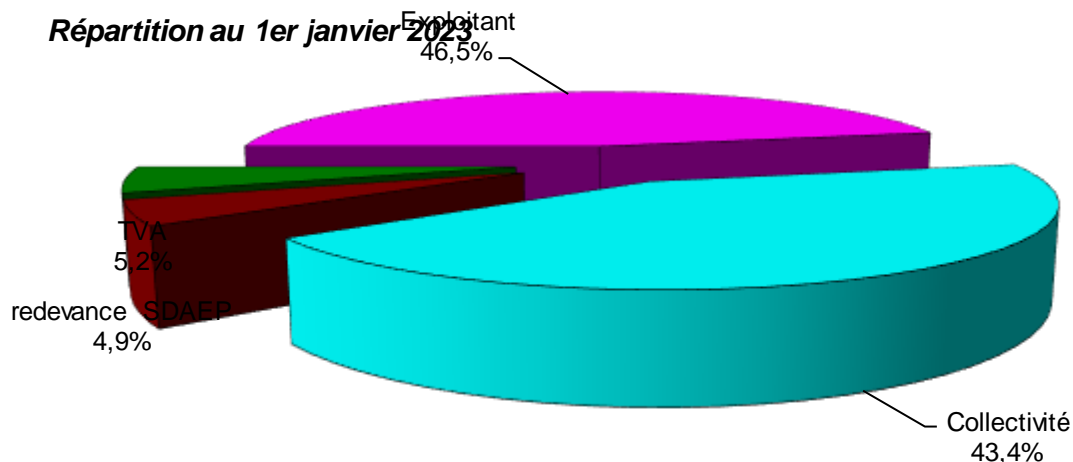
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,30 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC

EAU POTABLE

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,98	28,00	+0,07 %	
	Abonnement 60 mm et +	27,98			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,911	0,6000	-34,14 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,911	0,9160	+0,55 %
		N° 3 (101 à 500 m ³)	0,822	0,9160	+11,44 %
		N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	0,652	0,9160	+40,49 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m ³)		0,652	0,9160	+40,49 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,25	58,97	+3,00 %	
	Abonnement 60 mm et +	57,25			
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,254	0,4120	+62,20 %
		N° 2 (31 à 100 m ³)	0,619	0,5382	-13,05 %
		N° 3 (101 à 500 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 5 (1 001 à 2 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 6 (2 001 à 6 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 7 (6 001 à 12 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
		N° 8 (12 001 à 20 000 m ³)	0,558	0,5382	-3,55 %
N° 9 (au-delà de 20 000 m ³)		0,558	0,5382	-3,55 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	135,52	128,44	-5,22 %
Collectivité	119,36	119,77	+0,34 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,66	16,37	-1,74 %
Total [€ TTC]	319,54	314,08	-1,71 %

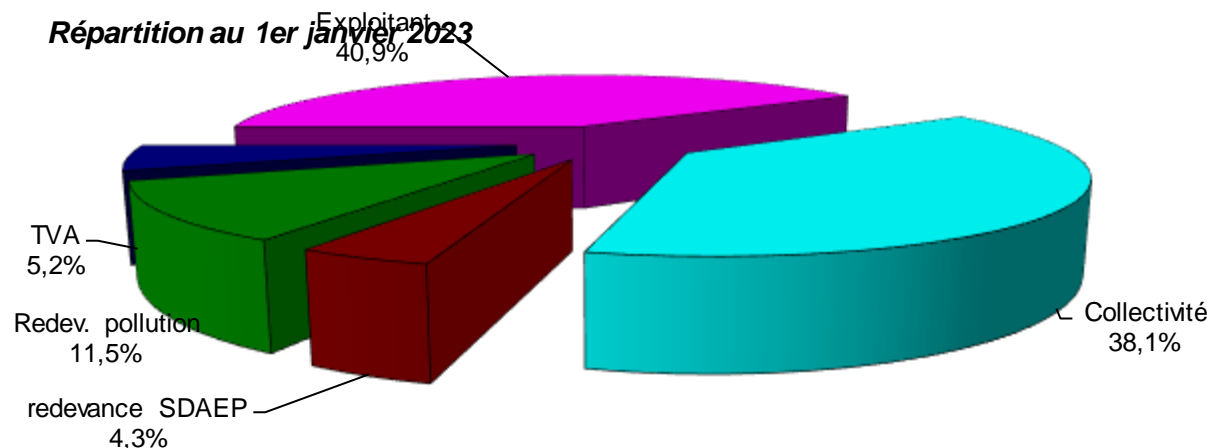
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,62 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,62 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	287 421,03 €	295 536,58 €	+2,82 %
dont abonnements	165 149,67 €	171 946,50 €	+4,12 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 7 632,51 €	- 19 686,41 €	
Total recettes de vente d'eau	279 788,52 €	275 850,17 €	-1,41 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	4 894,45 €	1 552,79 €	
Excédent année précédente	30 000,00 €	108 575,63 €	
Divers	1 074,03 €		
Total des recettes	315 757,00 €	385 978,59 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	290 241,89 €	301 617,83 €	+3,92 %
dont abonnements	79 720,18 €	84 001,16 €	+5,37 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 10 786,33 €	- 15 783,98 €	
Total recettes de vente d'eau	279 455,56 €	285 833,85 €	+2,28 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

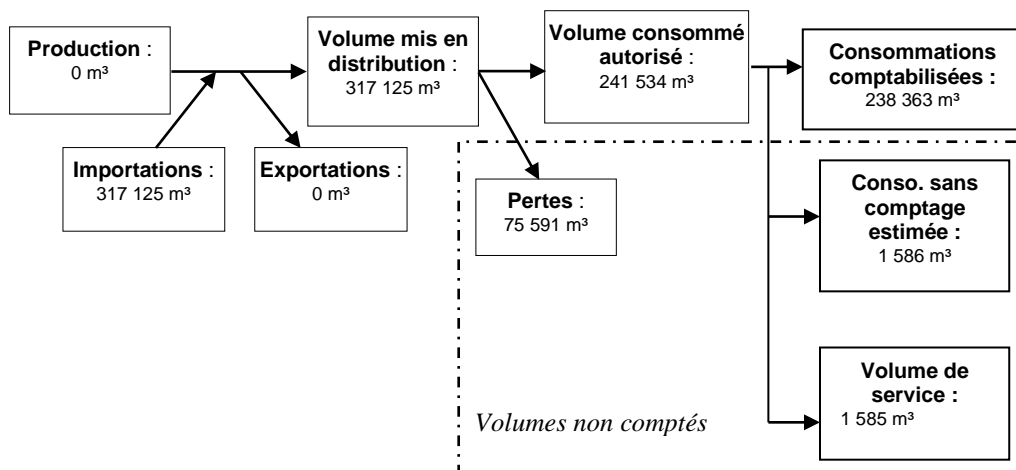
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 586 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 585 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	73,5 %	74,4 %	74,0 %	79,0 %	76,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,8	2,9	2,8	2,9	2,8
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,960	2,050	0,927	0,940	3,085

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux de renouvellement de réseau Kervoulc'h Hengoat (2 305 ml)	
Marché à bons de commande 2021 : - renouvellement de réseau Lec'h Ar Mel Runan (255 ml) - renouvellement de réseau Impasse St-Jean La Roche-Derrien (80 ml) - renouvellement de réseau Crec'h Gaillard Langoat (225 ml) - extension de réseau lotissement Fontaine Pabu Langoat (50 ml)	67 951 €
Marché à bons de commande 2022 : - renouvellement de réseau Saint-Antoine Pommerit-Jaudy (220 ml) - Pose d'un débitmètre de sectorisation et d'un stabilisateur de pression rue du jouet La Roche Derrien - Abandon de conduites en domaine privé Kergouran Ploëzal	48 883 €
Solde Travaux de renouvellement de réseau lotissement Les Sorbiers La Roche-Derrien	51 734 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	232 499,11 €	209 269,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	37 193,99 €	31 598,61 €
dont en intérêts	6 125,58 €	5 973,94 €
dont en capital	31 068,41 €	25 624,67 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	159 363,00 €	151 835,00 €	131 910,00 €	173 698,69 €	140 602,92 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux de renouvellement de réseau Kermorvan Hengoat (2 020 ml)	
Bornage Château d'eau de La Croix-Montfort	1 470 €
<u>Marché à bons de commande 2021 :</u> - abandon de conduites en domaine privé La Motta Runan	
<u>Marché à bons de commande 2022 :</u> - renforcement de réseau Lotissement Langoat (155 ml) - extension de réseau lotissement Angela Duval La Roche Derrien (90 ml)	
<u>Marché à bons de commande 2023 :</u> - renouvellement de réseau rue Roc'h Harou Runan (180 ml)	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	411,00 €	617,34 €